

**PROJET DE SERRES AGRICOLES
COUVERTURE EN PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

DOMAINE CANTERRANE. COMMUNE DE TROUILLAS. 66300.

MAITRE D'OUVRAGE.

Mr VILA FRANCIS

TAXO. 66690. SAINT ANDRE.

MAITRE D'OEUVRE.

ROGER SANUY. ARCHITECTE DPLG.

Diplômé IEJUC. IAE.

Résid DUCLOS. Esc F. Av F. Mitterrand.

66300. THUIR.

Tél: 04.68.53.07.37. Fax: 04.68.53.28.97.

<u>DRESSE LE:</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>ECHELLE:</u>	<u>PLAN N°:</u>
12/02/2013	.C.	1/2500. 1/250.	.1.

**PLAN DE SITUATION. PLAN DE MASSE
PLAN RDC. COUPES. FACADES
VOLET PAYSAGER**

ETUDE DE SOL.

BUREAU DE CONTROLE.

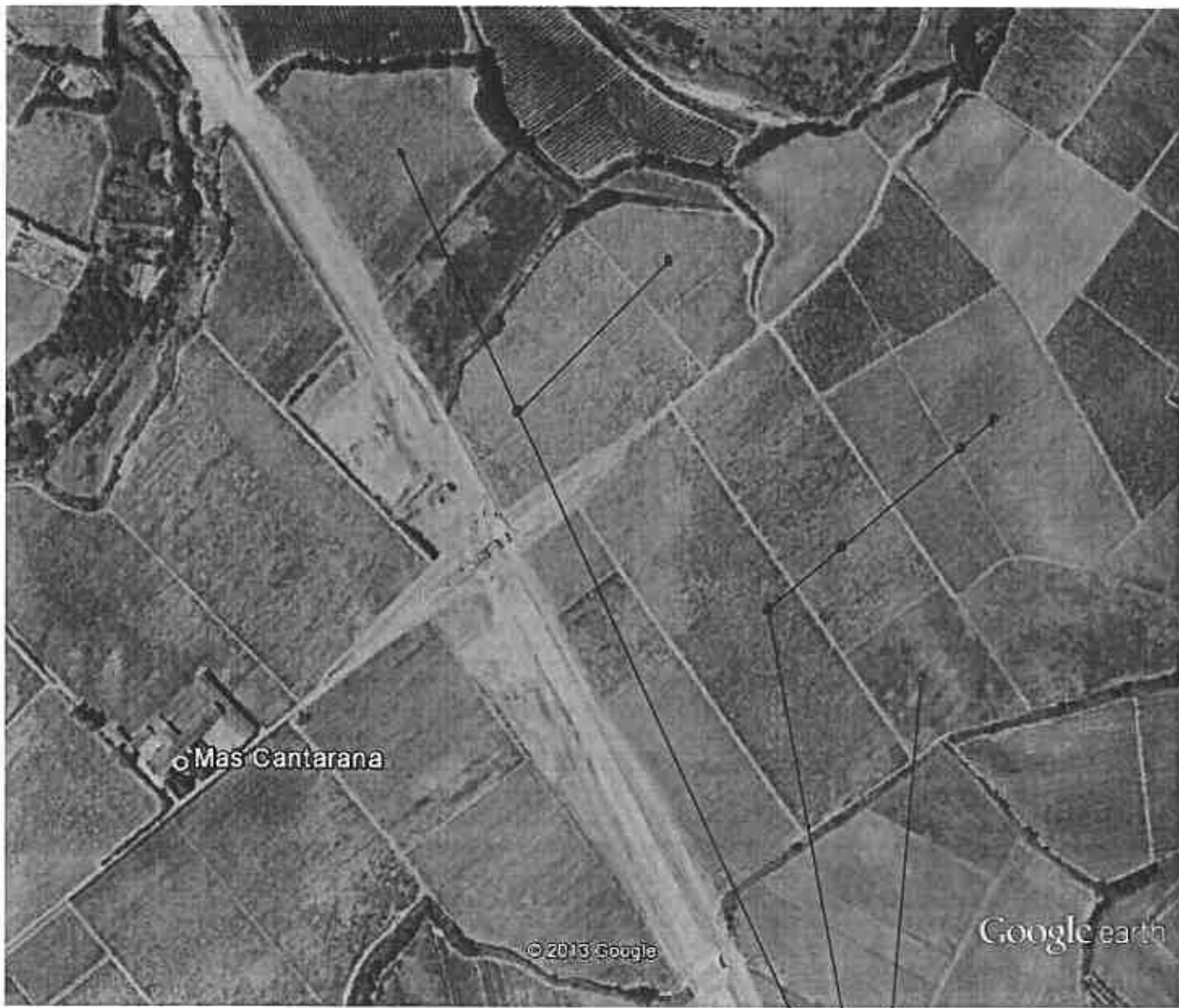
COORDONNATEUR SPS.

B.E.T STRUCTURE.

B.E.T THERMIQUE.

PHASE

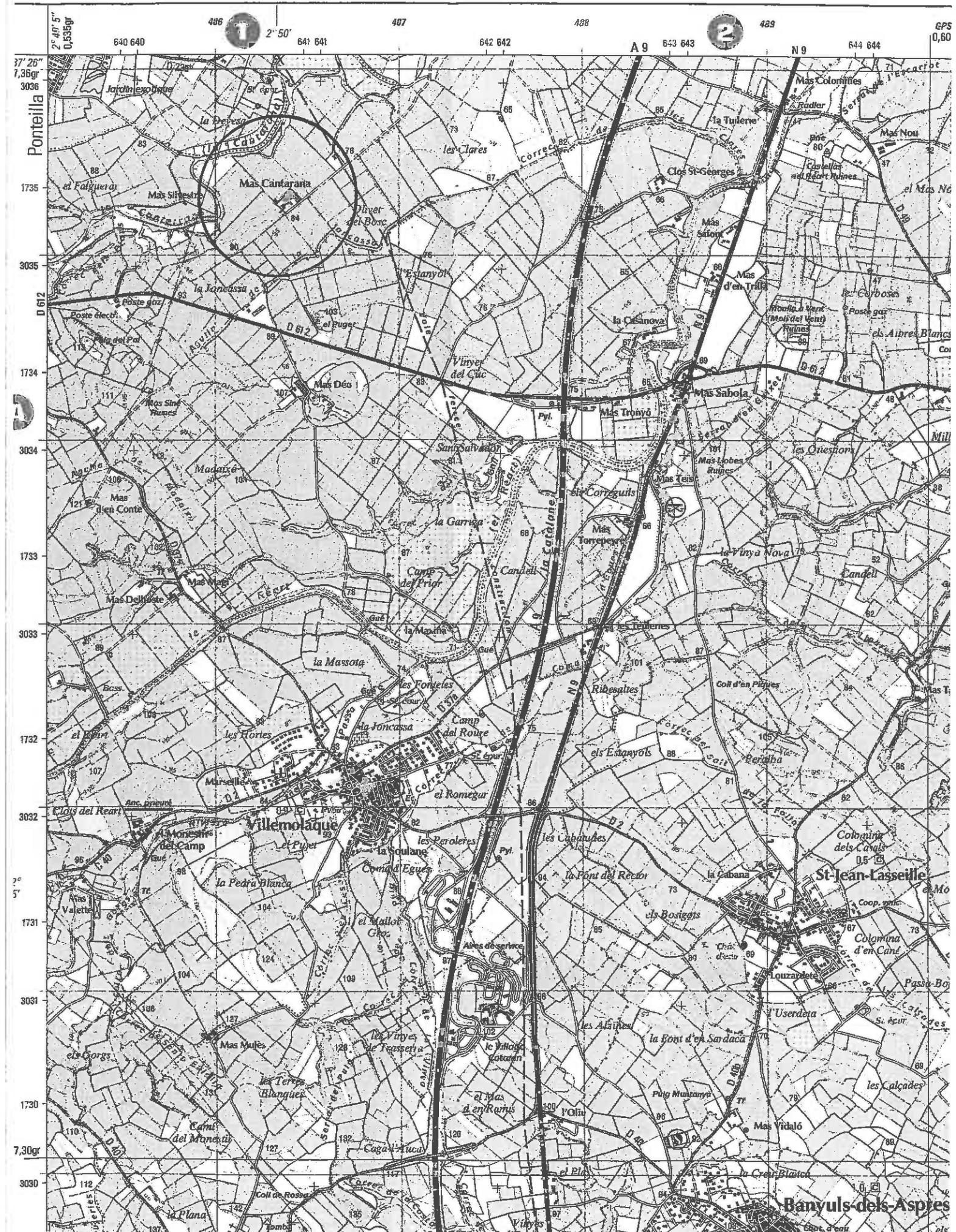
DATE



Google earth



PROJET



Informations littérales relatives à 7 parcelles sur la commune :
TROUILLAS (66).

Références de la parcelle 000 C 471

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 471
Contenance cadastrale	2 600 mètres carrés
Adresse	MAS DOMENECH 66300 TROUILLAS

Références de la parcelle 000 C 855

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 855
Contenance cadastrale	3 200 mètres carrés
Adresse	MAS DOMENECH 66300 TROUILLAS

Références de la parcelle 000 C 1248

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1248
Contenance cadastrale	45 519 mètres carrés
Adresse	MAS DOMENECH 66300 TROUILLAS

Références de la parcelle 000 C 469

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 469
Contenance cadastrale	12 620 mètres carrés
Adresse	MAS DOMENECH 66300 TROUILLAS

Références de la parcelle 000 C 1247

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1247
Contenance cadastrale	12 690 mètres carrés
Adresse	MAS DOMENECH 66300 TROUILLAS

Références de la parcelle 000 C 1253

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1253
Contenance cadastrale	36 504 mètres carrés
Adresse	MAS DOMENECH 66300 TROUILLAS

Références de la parcelle 000 C 1250

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1250
Contenance cadastrale	8 655 mètres carrés

Informations littérales relatives à 2 parcelles sur la commune :
TROUILLAS (66).

Références de la parcelle 000 C 1241

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1241
Contenance cadastrale	20 640 mètres carrés
Adresse	OLIVET D EL BOSCH 66300 TROUILLAS

Références de la parcelle 000 C 1236

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1236
Contenance cadastrale	16 351 mètres carrés
Adresse	OLIVET D EL BOSCH 66300 TROUILLAS

Département :
Pyrénées Orientales

Commune :
TROUILLAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA
10009 66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 -fax 0468661516
cdif.perpignan@dgfip.finances.gouv.fr

Section : C
Feuille : 000 C 04

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 14/02/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
Pyrénées Orientales

Commune :
TROUILLAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA
10009 66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 -fax 0468661516
cdif.perpignan@dgfip.finances.gouv.fr

Section : C
Feuille : 000 C 04

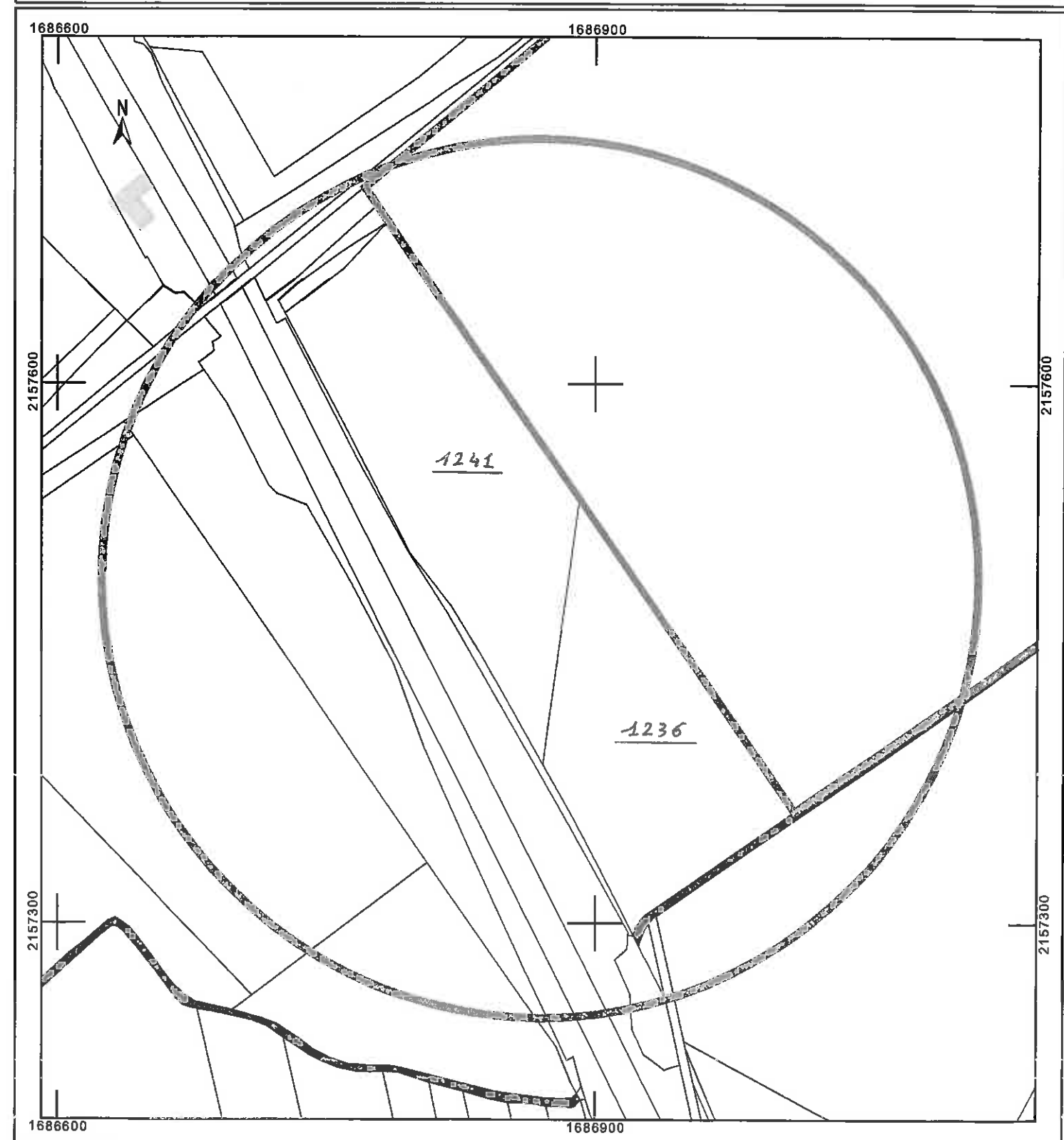
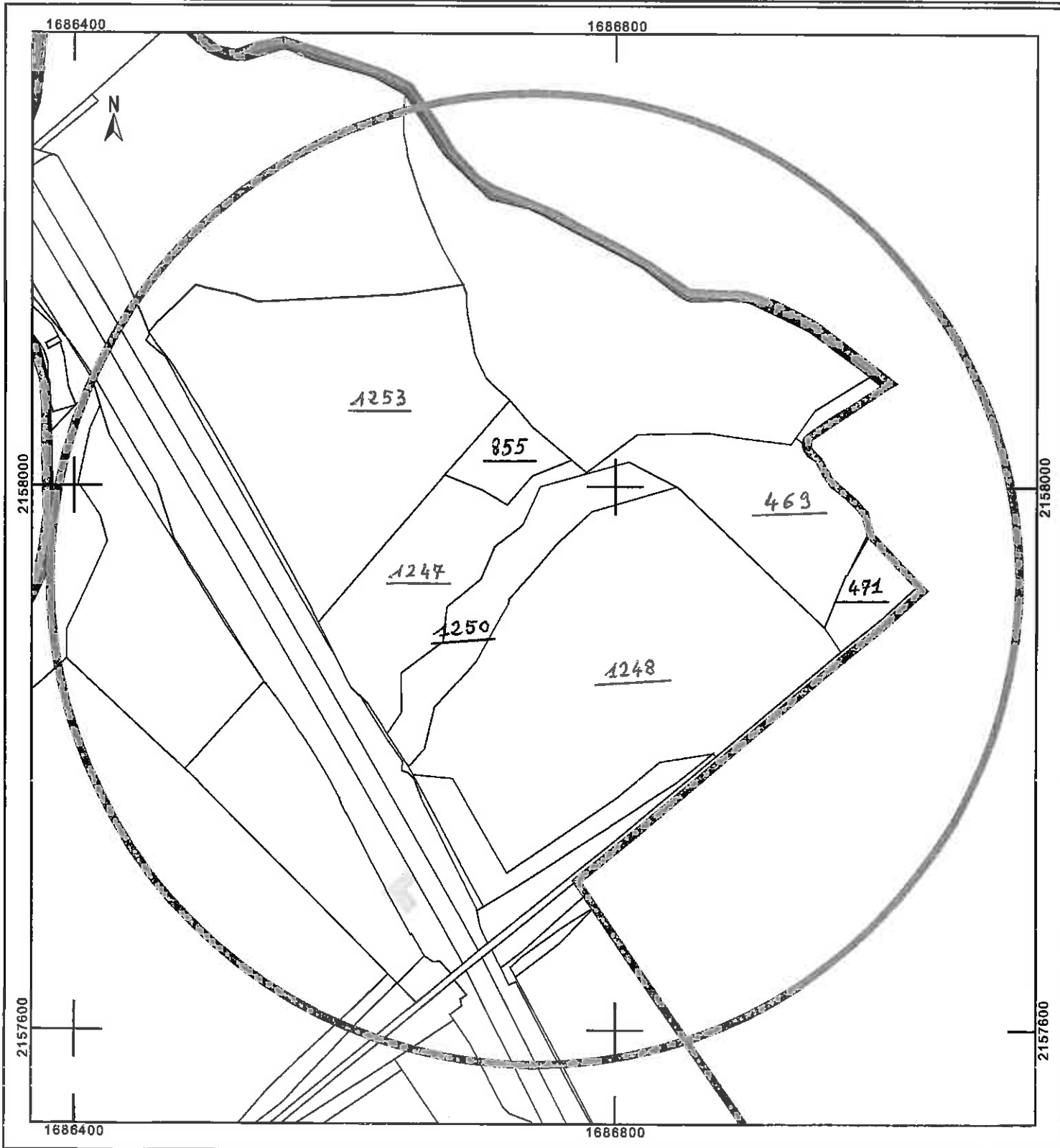
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/3000

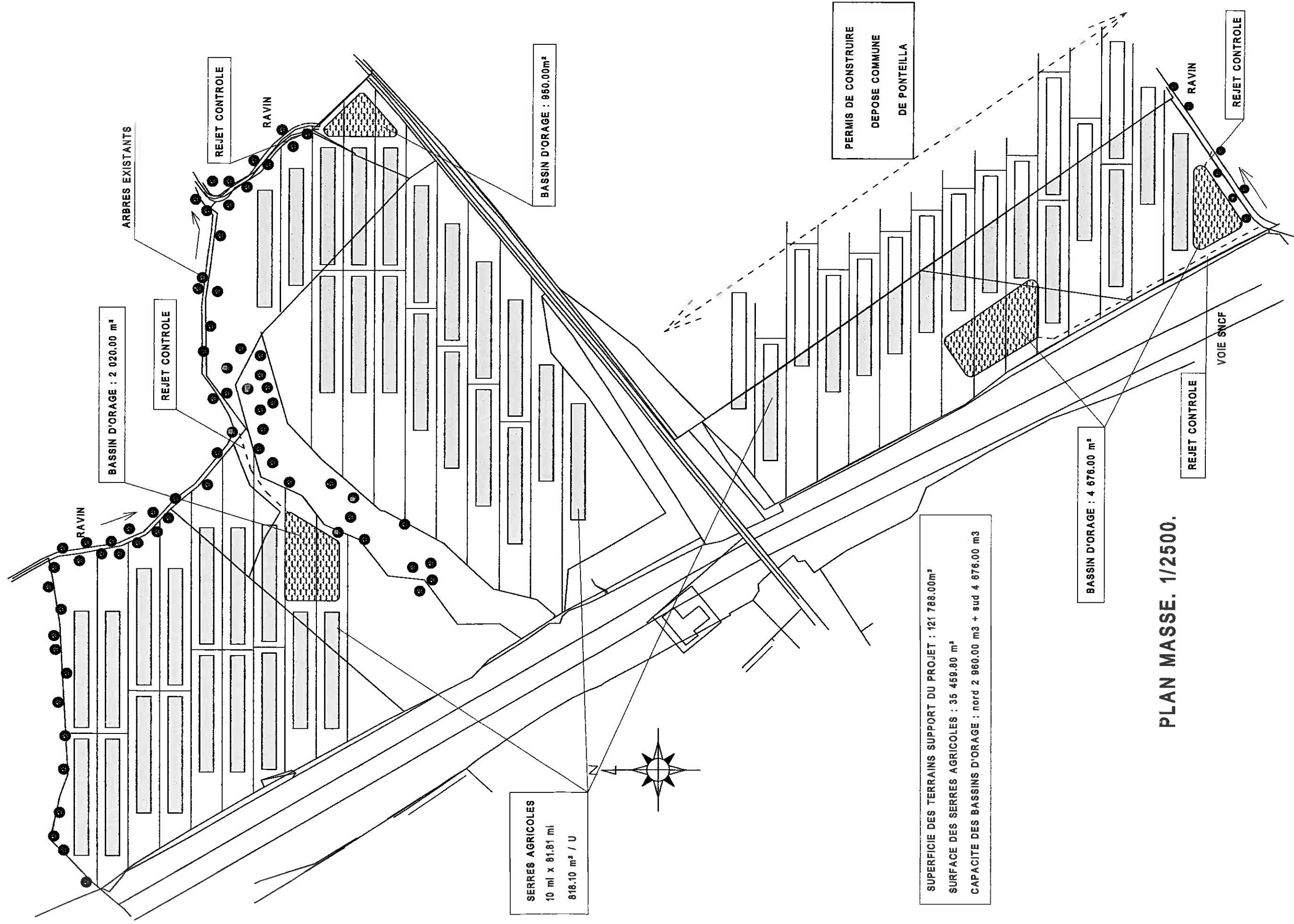
Date d'édition : 14/02/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

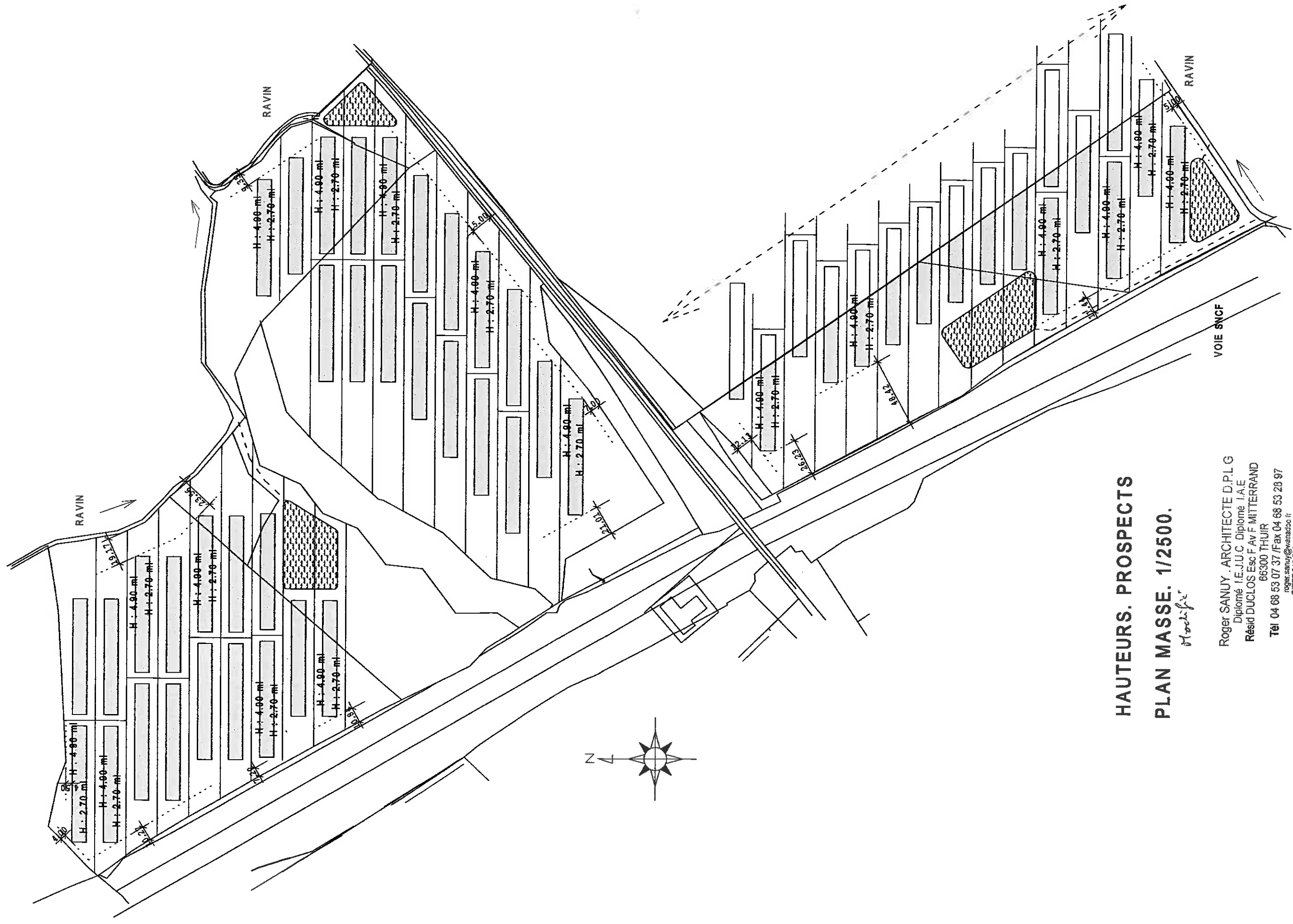
cadastre.gouv.fr





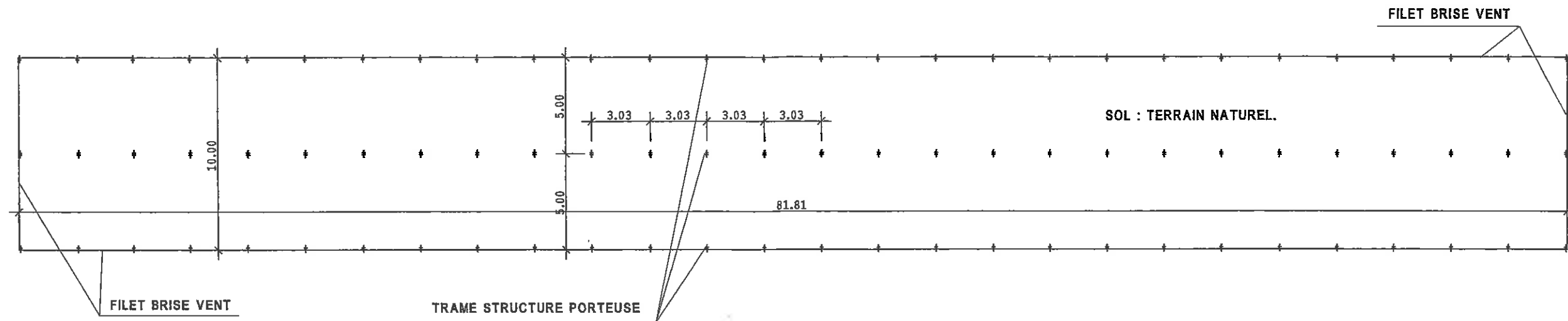
SUPERFICIE DES TERRAINS SUPPORT DU PROJET : 121 788.00m²
 SURFACE DES SERRES AGRICOLES : 35 459.80 m²
 CAPACITE DES BASSINS D'ORAGE : nord 2 960.00 m³ + sud 4 676.00 m³

PLAN MASSE. 1/2500.

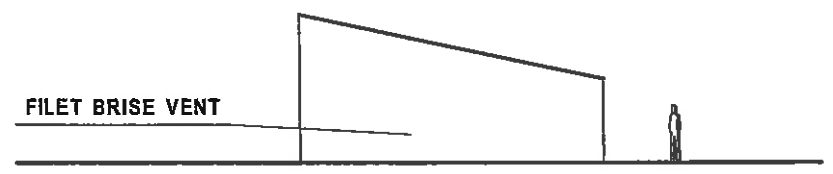


HAUTEURS. PROSPECTS
PLAN MASSE. 1/2500.
Modifié

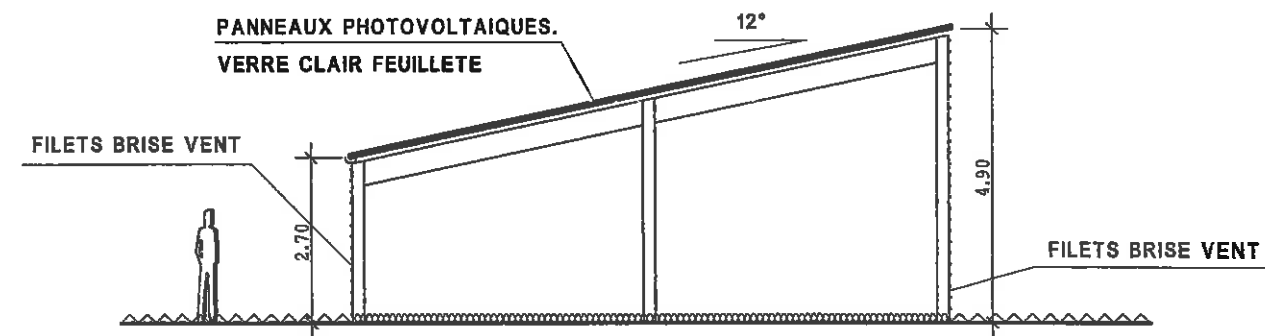
Roger SANUY . ARCHITECTE D.P.L.G
 Diplômé I.E.J.U.C Diplôme I.A.E
 Résid DUCLOS Esc F Av F MITTERRAND
 66300 THUIR
 Tél 04 68 53 07 37 / Fax 04 68 53 23 97
 roger.sanuy@wanadoo.fr
 SIRET 316 589 188 0001



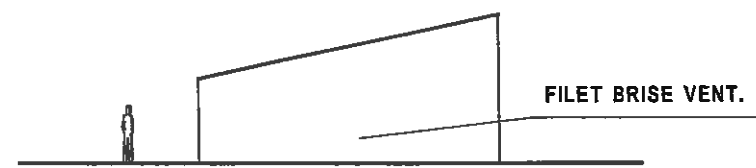
SERRE. PLAN RDC. 1/250.



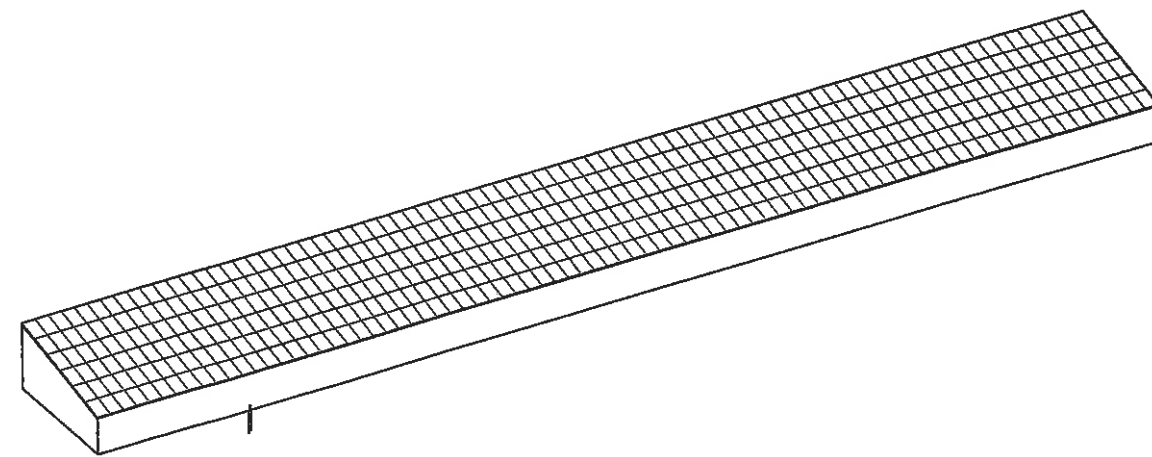
FACADE LATERALE GAUCHE. 1/250.

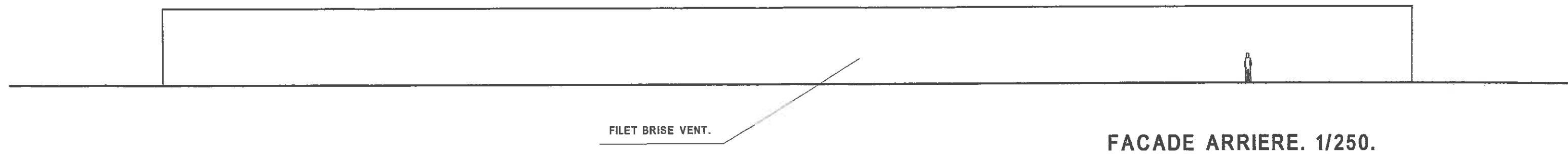


COUPE. 1/125.



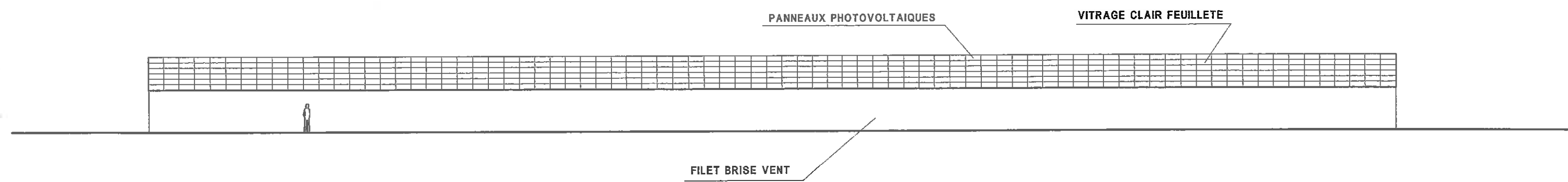
FACADE LATERALE DROITE. 1/250.





FILET BRISE VENT.

FACADE ARRIERE. 1/250.

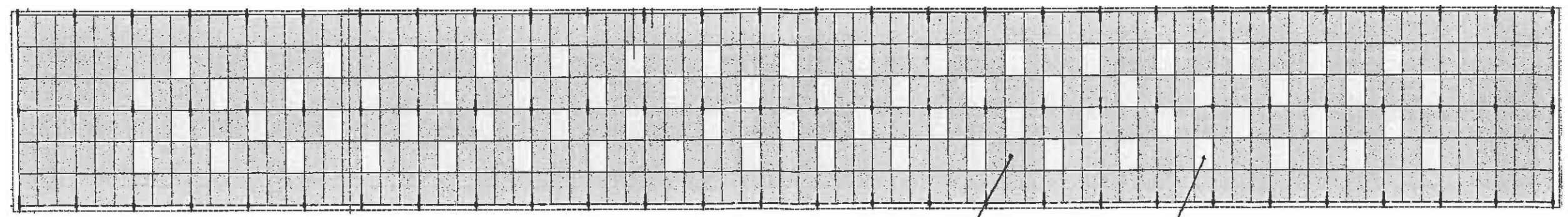


PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

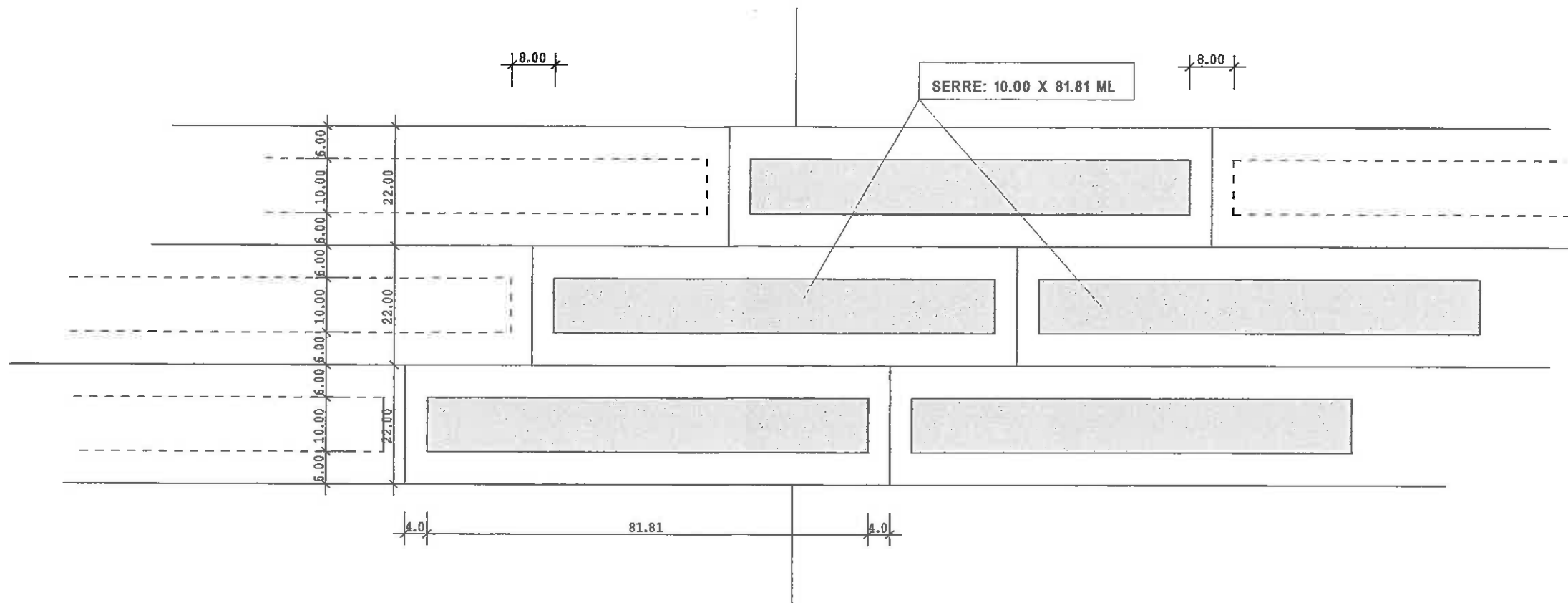
VITRAGE CLAIR FEUILLETE

FILET BRISE VENT

FACADE AVANT. 1/250.



REPARTITION : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES, VITRAGES CLAIRS



DETAILS DES PROSPECTS ENTRE SERRES



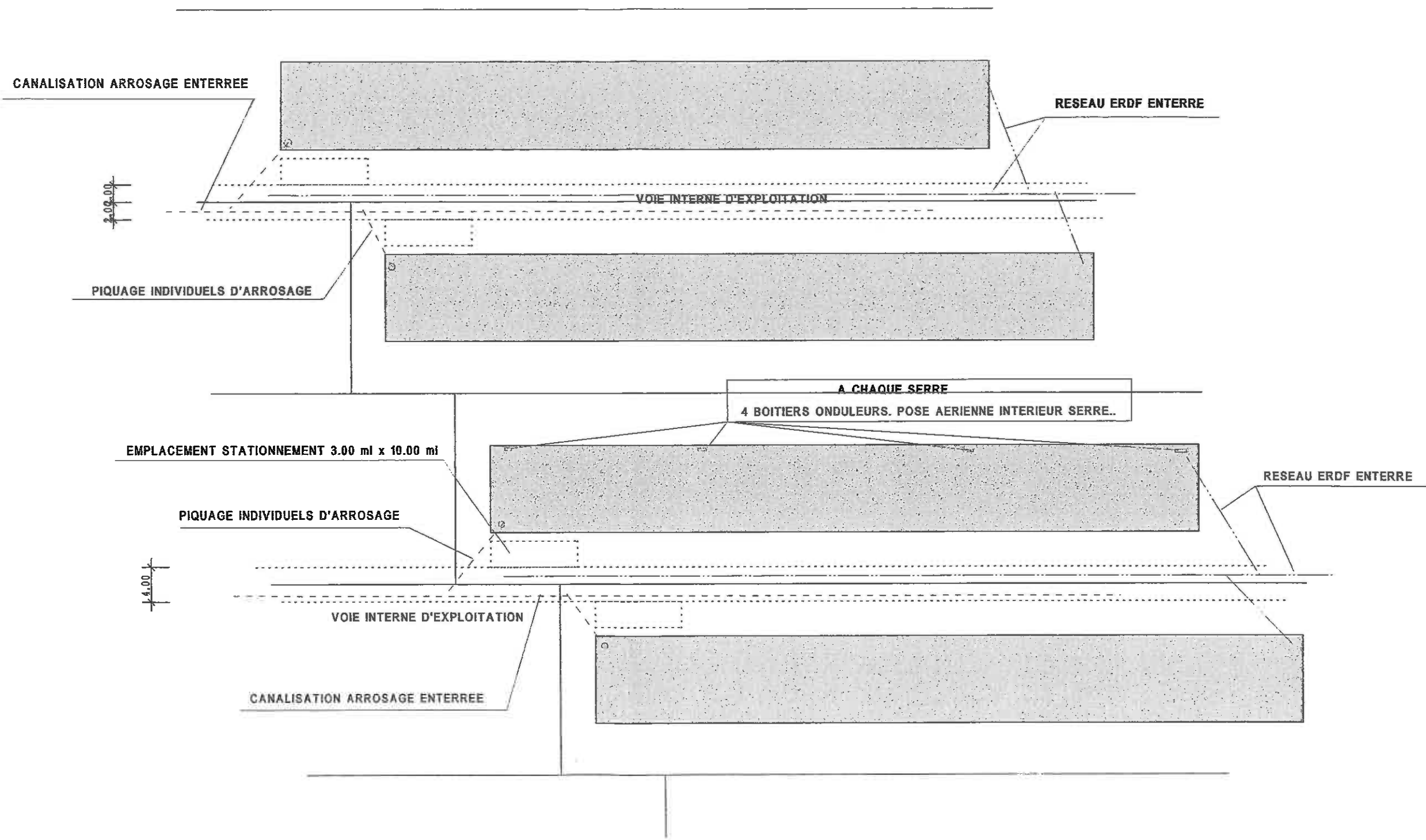
COUPE PROFIL TERRAIN : NORD- SUD. 1/2000.

BLOC DE SERRES SITUEES AU NORD



COUPE PROFIL TERRAIN : NORD- SUD. 1/2000.

BLOC DE SERRES SITUEES AU SUD LE LONG DE LA VOIE SNCF



VOLET PAYSAGER

.....

TERRAIN CONCERNE PAR LE PROJET :

Terrain non cultivé actuellement. Utilisation antérieure : vigne ; plantation arrachée.

Superficie 121 788.00 m².

PROJET :

Le présent projet concerne la réalisation d'un ensemble de serres agricoles individuelles d'une emprise au sol de 818.10 m² chacune, soit un total de 35 459.80 m² pour un ensemble de 37 serres entières et 14 serres partielles (serres situées à cheval sur les communes de PONTEILLA et TROUILLAS.

Les parties bâties représentent un COS de 29.11 % par rapport au terrain d'assise.

L'emprise au sol des constructions représente un CES de 29.11 % de la superficie globale du terrain d'assise.

Dimensions d'une serre : 10 ml de largeur, 81.81 ml de longueur, soit une superficie de 818.10 m². Structure porteuse du type structure métallique tubulaire galvanisée, non visible extérieurement ; mono pente couverture 12° orientée plein sud ; hauteur au faîtage 4.90 ml.

La couverture de la serre sera réalisée en panneaux photovoltaïques (Nb 416) et en vitrage clair feuilleté (Nb 70). Cette répartition représente une couverture à 85.6% en panneaux photovoltaïques et à 14.4% en vitrage clair. Les parois des serres, sur quatre côtés seront habillées de filets brise vent toute hauteur. Les filets brise vent de par leur texture permettent de conserver une parfaite luminosité des serres, une pénétration tamisée du rayonnement solaire (paroi sud), et une perméabilité maximum à d'éventuels ruissellements des eaux de pluie provenant des extérieurs.

Les espaces entre serres seront utilisés pour le passage du matériel mécanique roulant nécessaire à l'activité agricole, ainsi qu'à la réalisation des caniveaux creusés dans le sol et nécessaires à l'acheminement gravitaire des eaux pluviales provenant des couvertures vers les bassins d'orage.

Ceux ci seront dimensionnés pour recevoir les eaux pluviales provenant des toitures des serres pour une pluie continue de 100 mm, soit une capacité de rétention de 4 676 et 2960 m³. Avec une profondeur de 1.10 ml de moyenne, les bassins d'orage auront une superficie de 7 700 m² environ. Chaque bassin d'orage sera équipé d'un système manuel de rejet contrôlé (vanne) avec rejet gravitaire dans le ravin situé en limite sud des parcelles.

FONCTIONNEMENT :

L'ensemble du GFA la Canterrane, dont dépends le projet concerné par ce permis de construire, appartient en totalité à Mr VILA Francis. L'exploitant agricole sera unique : Mr VILA Francis. Pour l'exploitation du photovoltaïque sera créée une société type sarl (eurl dont l'associé unique est Monsieur VILA Francis).

Exploitation agricole :

Nombre d'ouvriers agricoles travaillant sur le site en période de préparation des sols : 1 à 2 personnes, activité classique en horaires diurne.

En période de récolte : 5 à 7 ouvriers agricoles sur le site.

(les différentes cultures mises en place sur l'ensemble du site de la Canterrane amèneront une activité décalée dans le temps par secteur. En conséquence on aura sur le site de la Canterrane un nombre d'ouvriers agricoles maximum de 7 quelle que soit la période de l'année.)

Enlèvement de la récolte par petits porteurs (camionnette) et transport vers le site de Saint Charles à Perpignan pour le conditionnement et la logistique de commercialisation. Deux transferts journaliers : un fin de matinée, un fin d'après midi, une tonne et demie - deux tonnes environ par transport. Aucune activité de traitement de la récolte sur le site.

DECOUPAGE PARCELLAIRE. VOIRIE . STATIONNEMENT.

Découpage parcellaire nécessité par le projet de couverture photovoltaïque, chaque serre devant avoir une production électrique inférieure à 100 KVA et correspondre à une installation bien distincte (Cf courrier de Tecsol ci-joint). Cette activité de production électrique venant en appui économique à l'activité agricole entraîne donc ce découpage parcellaire par serre.

Voirie : Pour relier chaque serre à l'accès principal (depuis la voie publique), sera réalisé une voie interne dite d'exploitation par servitude de passage de largeur appropriée : 4.00 ml en limites extérieures parcellaires, 2.00 ml + 2.00 ml de part et d'autre des limites parcellaires nouvellement créées entre serres (Cf plan ci-joint).

Stationnement : A proximité de l'accès principal, sur le parcellaire concerné, sera réalisé un stationnement pour 5 véhicules légers : véhicules des ouvriers agricoles.

Sur chaque parcellaire nouvellement créée, au pied de chaque serre, sera matérialisé un emplacement de stationnement de 3.00 ml x 10.00 ml pour les véhicules de transport de la récolte ; stationnement en attente de chargement, aucune gêne sur la voie interne libre pour le passage du matériel roulant agricole (tracteurs,...).

ACTIVITE AGRICOLE.

Le sol intérieur des serres sera laissé en terrain naturel pour des cultures dites « en sol ».

La trame de la structure métallique (3.03 ml X 5.00 ml) permet un travail mécanique des sols, l'accès aux serres se faisant par les espaces libres entre serres.

Culture d'été et principalement d'hiver : du type maraîchage : laitues, scarole, persil, artichauts, asperges,....., ainsi qu'une utilisation en verger, taille des arbres adaptée, pour une partie des serres : kiwi, kakis,.....

RESEAUX.

Terrain non alimenté en réseau public eau potable. L'exploitant fournit l'eau potable nécessaire au personnel (eau minérale en bouteille).

Production électrique. Dans chaque serre il y aura quatre petits onduleurs (40 cm x 40 cm) fixés à la charpente, à 4 ml du sol. Les câbles électriques de liaison au réseau public seront posés et enterrés par ERDF (rien d'aérien et rien apparent au sol) au droit des voies internes. Pas d'arrosage gravitaire par ruissellement, pas d'effluent d'excédent d'arrosage.

Réalisation d'un arrosage goutte à goutte : sera réalisé en encastré en sol, au droit de la voie interne d'exploitation, un réseau en tuyau souple polyéthylène de diamètre 80 mm environ. A partir de cette canalisation principale toujours en encastré en sol, pose de tuyau souple en polyéthylène de diamètre environ 40 mm mené dans un des angles intérieur de chaque serre et équipé d'une vanne de condamnation.

Hors serres, aucun équipement d'arrosage ne sera visible.

Approvisionnement en eau : puits existants au nombre de deux situés sur la commune de Trouillas. Le réseau d'amenée d'eau est existant ; réalisé en encastré en sol il alimente l'ensemble des secteurs ou parcelles du domaine La Canterrane (Cf plan ci après).

L'installation ci-dessus se fera par piquage sur ce réseau principal.

.....

c



VUE 3.



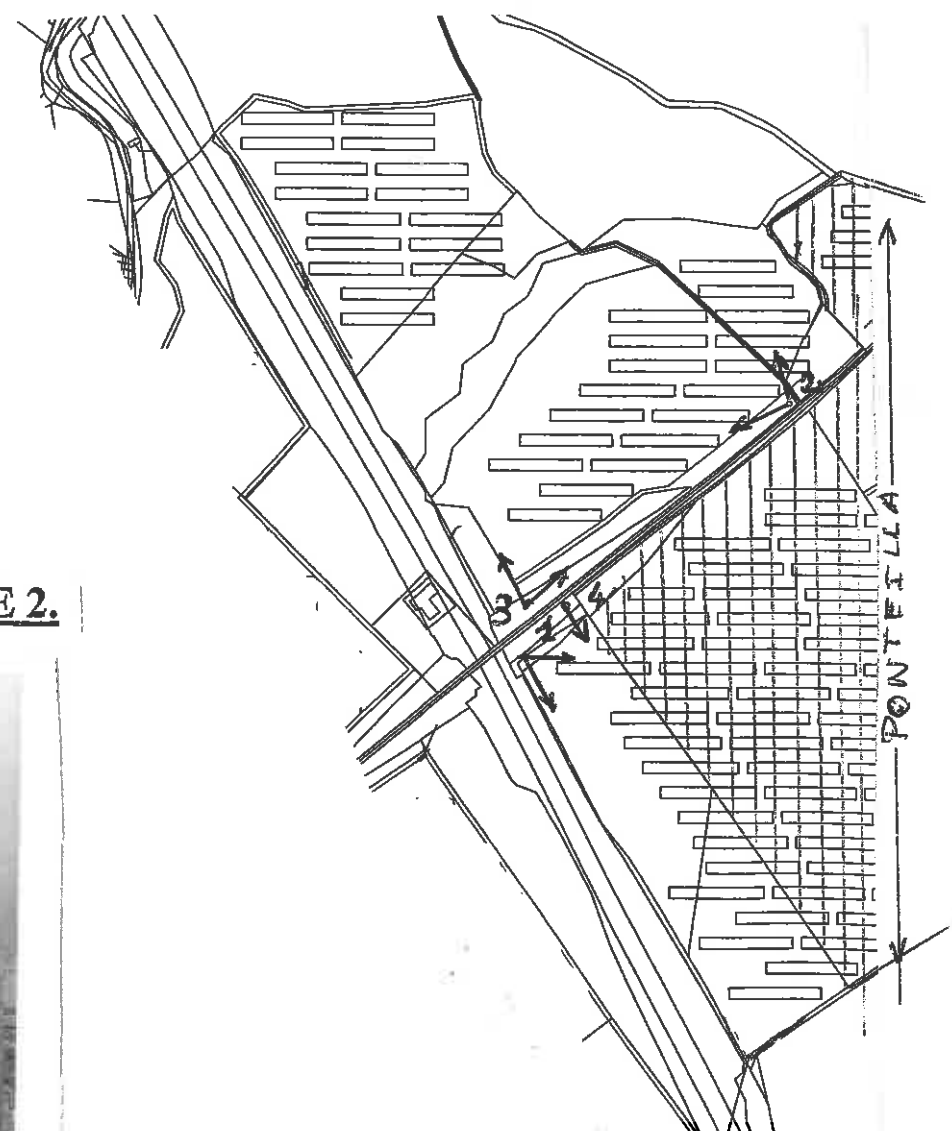
VUE 4.



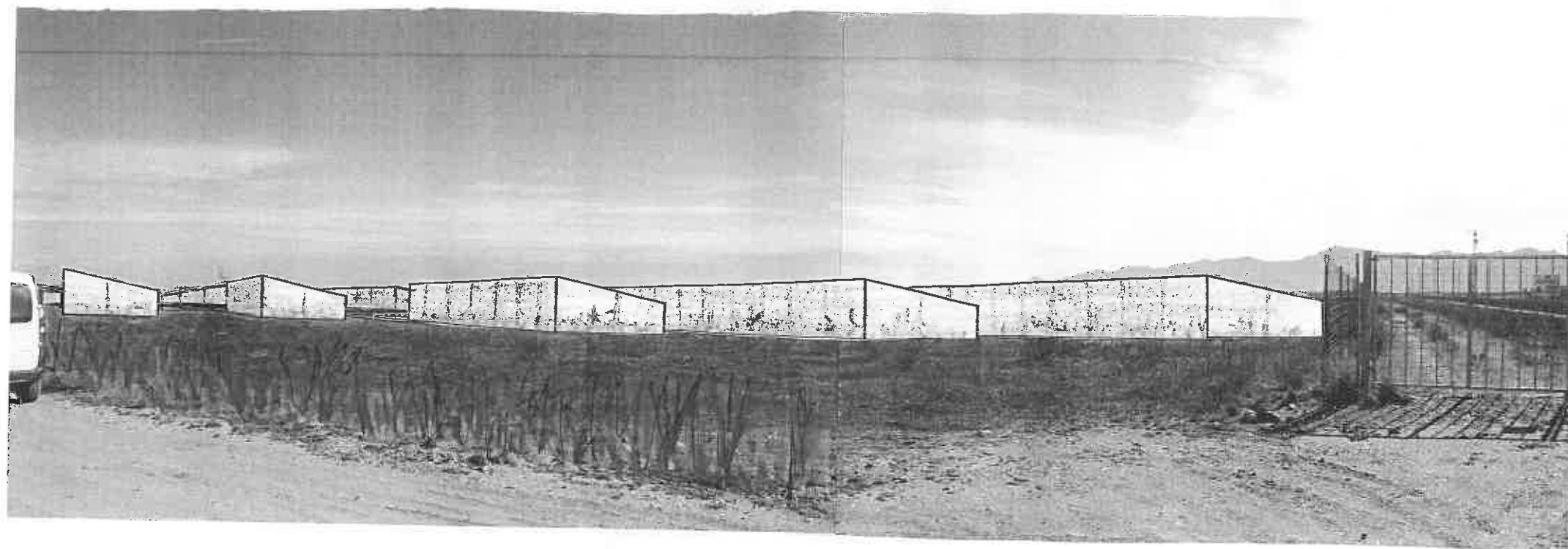
VUE 2.



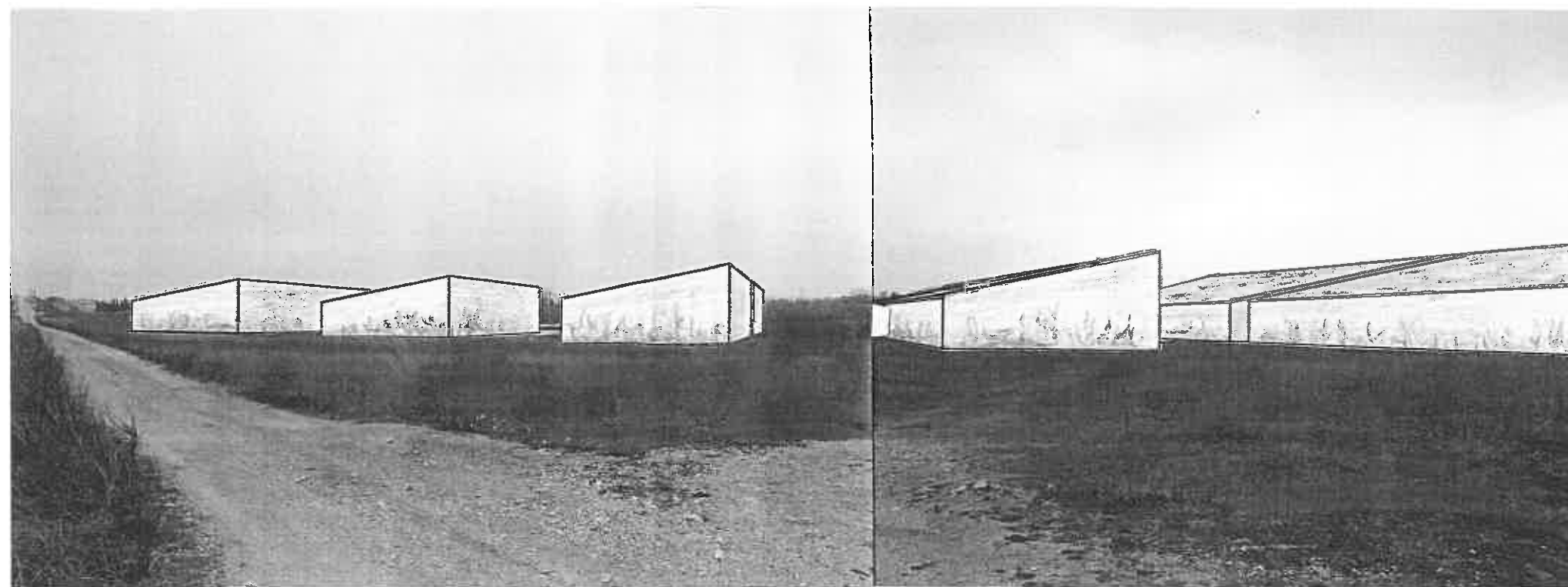
VUE 1.



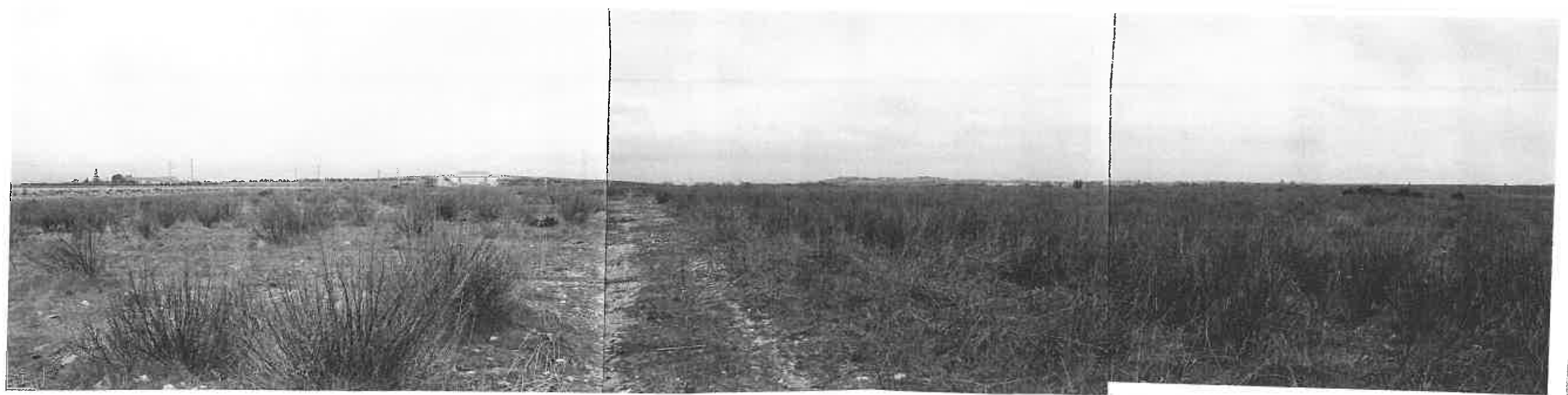
C



INTEGRATION VUE 1.



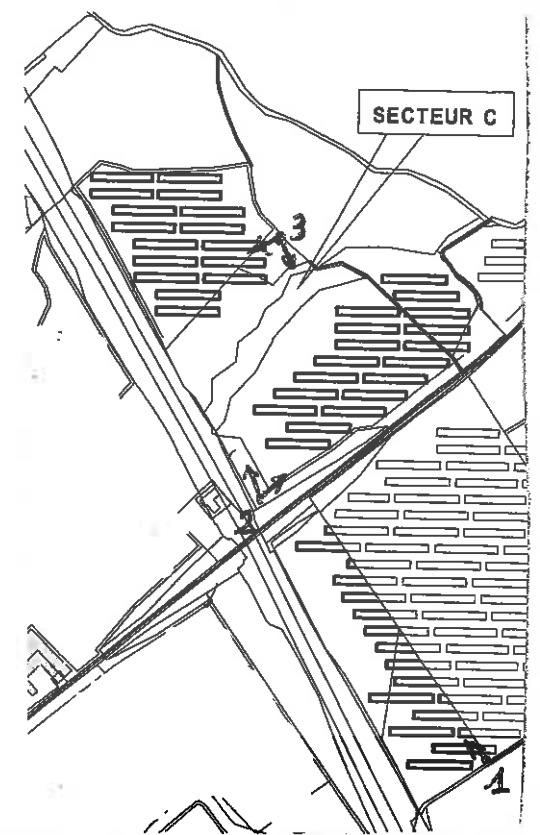
INTEGRATION VUE 2.



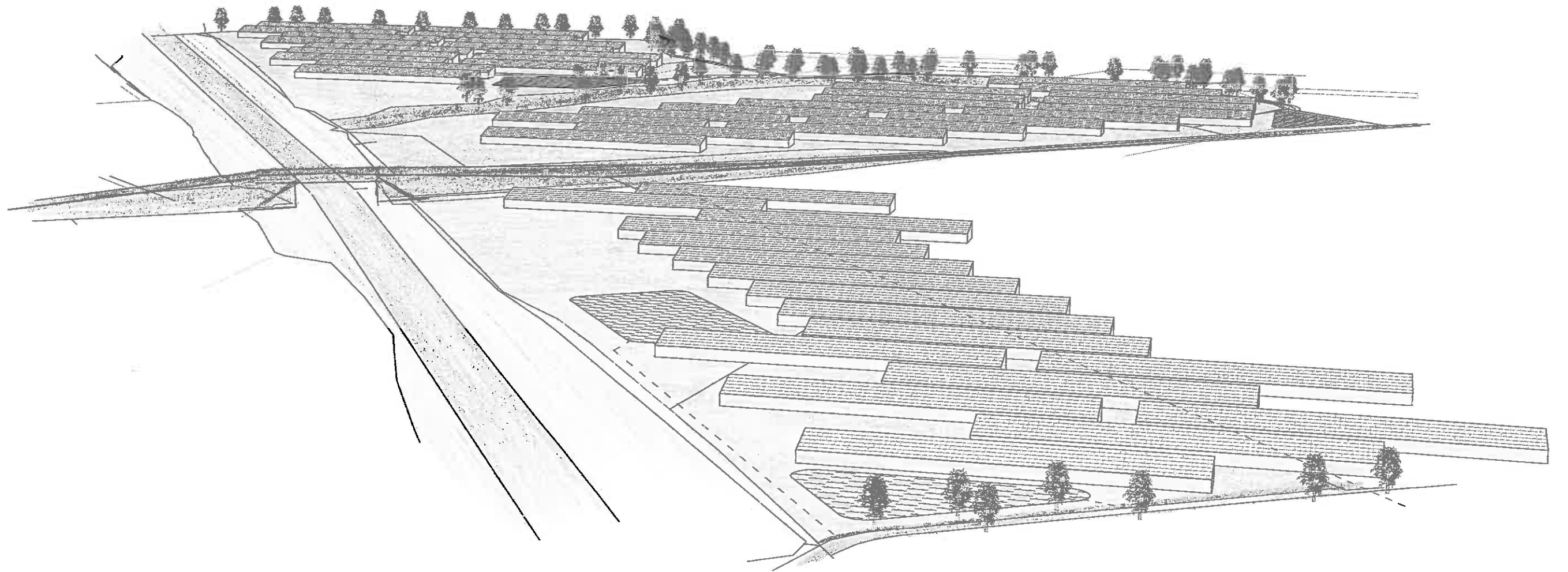
VUE 1.



VUE 2.



VUE 3.



VUE GENERALE DU SECTEUR